

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 31 mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire

### Étaient présents :

MM. LEMAIRE, MARTINET, MACADRÉ, CHILD, FERGEAU, HATTERER, LEGRAND, SOULIER, VENANT-VALERY

Mmes, WAITASRECK, BOCK, BRENOT, MARTINET  
formant la majorité des membres en exercice.

### Absent(e)s:

M. CAMUS,  
M. GRIMPLET qui a donné pouvoir à M. MARTINET

M. HATTERER est élu secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- **Approbation du dernier compte-rendu du conseil,**
- **Vote du compte administratif,**
- **Vote du compte de gestion,**
- **Affectation du résultat,**
- **Subvention,**
- **Fiscalité,**
- **Budget,**
- **Dotation de soutien à l'investissement local,**
- **Délibération pour l'inscription des travaux de voirie,**
- **Délibération pour l'aménagement de voirie,**
- **Questions diverses.**

### 1°/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 03 mars 2021 :

Aucune remarque n'étant faite le conseil municipal est passé au vote

VOTE : Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 14

Approuvé à l'unanimité des présents

### 2°/ Vote du compte administratif : (délibération n°2021-03-02D)

Pour la présentation du compte administratif 2020, le maire Monsieur LEMAIRE Antoine, quitte la salle. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M ; MARTINET Christophe-, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats 2020	394 035.26 €	652 661.39 €	258 626.13 €
	Résultats antérieurs		57 761.02 €	57 761.02 €
	Résultats à affecter			<b>316387.15 €</b>

Section d'investissement	Résultat 2020	69 659.49 €	64 764.12 €	-4895.37 €
	Résultats antérieurs	-40 717.89 €		-48 588.53 €
	Résultats à affecter			<b>-48 588,53 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>262 903.25 €</b>
Restes à réaliser	Fonctionnement	0	0	0
	Investissement	0	0	<b>0</b>
Reprise cumulée (y compris les restes à réaliser)				53 483.90 €
REPRISE ANTICIPEE	Prévision d'affectation en réserves (1068)			<b>53 483.90 €</b>
	Report au BP 2021 en fonctionnement recettes (R002)			<b>262 903.23 €</b>
	Report au BP 2021 en investissement dépenses (D001)			<b>4895.37 €</b>

2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

### **3°/ Vote du Compte de gestion : (délibération n°2021-03-03D)**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **4°/ Affectation du résultat : (délibération n°2021-03-04D)**

Après avoir approuvé le 31 mars 2021, le compte administratif 2021 de la commune de Saint-Thierry qui présente :

- Un excédent global de fonctionnement d'un montant de.....258 626.13€
- Un solde d'exécution global d'investissement de .....-4895.37€
- Un solde des restes à réaliser 2020 de .....00,00 €

Vu les états des restes à réaliser 2020,  
Considérant les besoins recensés en 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2021 les résultats précédemment indiqués comme suit :

- ⇒ En fonctionnement au compte 002 en recettes .....262 903.23
- ⇒ En investissement au compte 001 en dépenses .....4895.37€
- ⇒ En section d'investissement, compte 1068 .....53 483.90€

**5/ Subventions :****Subventions aux associations (Délibération n°2021-03-05D)**

Après délibération, le Conseil Municipal décide, d'attribuer pour l'année 2021, les subventions aux associations détaillées ci-dessous :

- Club Notre Plaisir.....	400,00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers .....	100,00 €
- Comité des Fêtes .....	7 000,00 €
- APE Collège .....	100,00 €
- La Villanelle .....	50,00 €
- Association sportive de Brimont .....	50,00 €
- École primaire de Saint-Thierry .....	150,00 €

**Pour un total général de 7 850,00 €**

VOTE : Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 14

Approuvé à l'unanimité des présents

**6 /Fiscalité : : (délibération n°2021-03-06D)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2021.

Les taux sont les suivants :

- ✓ La taxe foncière (bâti) ..... 35.79 %,  
→comprenant le taux de la taxe départementale qui est de 15.51%
- ✓ La taxe foncière (non bâti) ..... 10,46 %,

VOTE : Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 14

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents

**7 /Budget : : (délibération n°2021-03-07D)**

Monsieur MARTINET Christophe, présente le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre comme suit :

**Fonctionnement**

- Dépenses : 678 812,00 €
- Recettes : 678 812,00 €

**Investissement**

- Dépenses : 276 929,00 €
- Recettes : 276 929,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021.

**8 /Dotation de soutien à l'investissement local :**

Vu le délai trop court, la commission de travaux ne peut constituer un dossier de dotation à l'investissement local.

**9 /Délibération pour l'inscription des travaux de voirie (délibération n°2021-03-08D)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'inscription de travaux de voirie dans la commune, qui seront inscrits à la communauté urbaine du Grand Reims pour les routes suivantes :

- Impasse des Grands Champs
- Impasse des Érables
- Allée des Plantières
- Ferme de Baslieux

Le conseil approuve à l'unanimité ces projets

VOTE : Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 14

**10 /Délibération pour l'aménagement de voirie (délibération n°2021-03-09D)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement de voirie de la chaussée Sainte-Anne avec la mise en place d'écluses, l'objectif étant de renforcer la sécurité routière et la réduction de la vitesse excessive.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions et mandate Monsieur le Maire pour faire toute demande de subventions et signer tous documents relatifs au projet.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Approuvé à l'unanimité des présents.

**11 /Questions diverses :**

**-D.I.A :** Le conseil municipal n'ayant aucun intérêt ni projet dans le secteur ne souhaite pas préempter sur le terrain vendu chemin de Ventelay.

- Monsieur Kariger, ainsi que sa suppléante Madame Dorgueil nous informent de leur volonté à renouveler leur mandat aux prochaines élections départementales fixées en juin 2021.

**-Centre culturel :** la destruction du centre culturel et de la salle Bernard Renaud est prévue à la fin du mois de juin.

**-Skate parc :** la plantation des arbres autour du terrain se fera le 22 mai 2021, monsieur le maire rappelle qu'ils sont financés par le Lions Club,

**-Conseil des enfants :** une réunion sera organisée dès que la situation sanitaire le permettra

**Tour de table :**

M. MACADRÉ informe s'être occupé de la portabilité de la ligne Numéris de la mairie, chez un opérateur téléphonique et de la suppression de la seconde ligne dont la mairie n'avait aucune utilité.

Mme BOCK présente un nouveau devis pour aménager l'allée dans la cour du cabinet des infirmières, celui-ci étant jugé trop élevé, il est finalement décidé que l'aménagement se fera par les employés communaux.

M.FERGEAU nous fait part de la satisfaction des commerçants du marché de la commune, ainsi que la satisfaction des habitants avec qui il a pu échanger.

M.MARTINET nous indique qu'il a assisté au conseil de l'école de Merfy, et nous fait savoir que le nombre d'élèves de maternelle sera en baisse pour l'année 2021/2022, ce qui affectera l'effectif des ATSEM.

Mme MARTINET nous informe de l'arrivée de la nouvelle directrice de la crèche (Madame LEVEQUE Jessica) qui prendra ses fonctions le 06 avril 2021.

Le prochain conseil est prévu le 28 avril 2021 à 20h00

*La séance est levée à 22h00*

A. LEMAIRE	N. BOCK	M. BRENOT	R. CAMUS Abs	G. CHILD
S. FERGEAU	J. GRIMPLET Abs	C. HATTERER	G. LEGRAND	J. MACADRÉ
A. MARTINET	C. MARTINET	J-B SOULIER	C. VENANT- VALERY	A. WAITASRECK